



assistance social chez moi

Par **ninacats**, le **19/03/2011** à **17:21**

bonjour,je suis actuellement en concubinage,cette ami a un enfant qui n'a pas la garde il réside chez sa mère,j'ai un enfant qui vit chez nous,l'enfant de mon ami a de gros problème à l'école,celle ci a fait la démarche d'envoyer une assistance social chez sa mère et chez son père,et d'en informer l'école de mon fils et donc moi aussi je devrais avoir l'assistance social pour mon fils,qui n'a pas de problème ni a l'école ni a la maison;ont il le droit et pourquoi,je ne suis pas apparenté avec son fils,comment dois je faire,a qui doit je m'informer pour ne pas infligé cela a mon enfant,je vous remercie d'avance

Par **Domil**, le **19/03/2011** à **18:06**

L'enquête sociale concerne le père, le lieu de vie de l'enfant, son entourage, et vous en faites partie.